



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE  
UNITE D'APPUI A LA GESTION ET A LA COORDINATION DES  
PROGRAMMES (UAGCP)



## Avis d'Appel d'Offres Ouvert National

### N°006/2025/F/AON/BM-BND/UAGCP

## FOURNITURE ET LIVRAISON D'AMBULANCES POUR LE MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

1. L'Unité d'Appui à la Gestion et à la Coordination des Programmes (UAGCP) du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, lance un appel d'offres national N°006/2025/F/AON/BM-BND/UAGCP relatif à la fourniture et la livraison d'ambulances pour le ministère de la santé et de l'hygiène publique.
2. Le marché à concourir est constitué d'un lot unique.
3. L'Unité d'Appui à la Gestion et à la Coordination des Programmes (UAGCP) du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour ce marché.
4. Le délai de livraison des ambulances est de 90 jours calendaire.
5. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics guinéens concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
6. Le DAO peut être retiré gratuitement à partir du 03/03/2025, au service de Passation de Marchés de l'UAGCP, au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble Palm Résidence Camayenne, corniche nord, à côté de la clinique Ambroise Paré.
7. Les Candidats intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations par mail auprès :

**Contact Email : [tenders.uagcp@gmail.com](mailto:tenders.uagcp@gmail.com) du lundi au vendredi entre 8 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes TU.**

Les demandes de clarifications doivent être reçues avant le **17/03/2025 à minuit**.

L'aperçu complet de toutes les questions et réponses sera adressé à tous les candidats ayant retiré le DAO au plus tard **19/03/2025**.

8. Les exigences en matière de qualification sont : (*Voir les termes de référence*).
9. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.
10. Les offres vont être rédigées en langue française et devront être déposées (physiquement) **en deux (02) exemplaires dont un (01) original et une (1) copie au plus tard**

2<sup>ème</sup> étage Immeuble Palm Résidence Camayenne (corniche nord à côté clinique Ambroise Paré),  
Quartier Camayenne, C. Dixinn, Conakry Rép. Guinée

**Email : [tenders.uagcp@gmail.com](mailto:tenders.uagcp@gmail.com)**

Synergie d'action pour une meilleure santé



**le jeudi 03/04/2025 à 11H00 GMT à l'adresse ci-après : sis au 3e étage de l'immeuble PALM RESIDENCE CAMAYENNE, sis sur la corniche nord de Camayenne, près de la clinique Ambroise Paré dans la commune de Dixinn.**

11. Les offres seront ouvertes **le même jour à 11H30 GMT** en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis, à l'adresse indiquée ci-haut.
12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission, soit jusqu'au **01/08/2025** au plus tôt sous peine d'être éliminé.
13. **Les offres tardives seront jugées non recevables et ne seront pas ouvertes.**
14. L'offre doit comprendre une garantie de soumission bancaire VALIDE et CONFORME au modèle repris en annexe du présent DAO sous peine d'être éliminé, **d'un montant de 90 000 000 GNF.**

**NB : Les garanties de soumission émises par les compagnies d'assurances, institution de micro finance ou encore des chèques certifiés ne seront pas acceptés.**

15. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *120 jours* à compter de la date limite de soumission.

Les garanties des offres devront demeurer valides pendant 28 jours après la date d'expiration de la période de validité de l'offre soit *148 jours* à compter de la date limite de soumission.

16. La législation régissant l'appel d'offres est la législation Guinéenne.
17. Les droits et taxes d'enregistrement à la charge du bénéficiaire du contrat sont de :
  - Droits d'Enregistrement
  - Redevance ARMP 0.60%
  - Redevance DGCMP 0.30%

Fait à Conakry, le 27 février 2025

Pour l'Autorité Contractante

**Dr Timothé GUILAVOGUI**

Le Coordonnateur